

face des circonstances extraordinaires qui se sont élevées pour vous, et aussi pour nous, dans l'Amérique du Nord, il n'y a en Canada aucun autre sentiment que celui d'une profonde et sincère sympathie et amitié envers les Etats-Unis. Comme hommes loyaux à nos propres institutions, nous honorons la loyauté partout ; comme hommes libres, nous sommes intéressés à tous les Etats libres ; comme voisins, nous sommes spécialement intéressés à votre paix, à votre prospérité, à votre bonheur. Nous désirons échanger tout avec vous, excepté l'injustice et les mauvais procédés. Non seulement comme Canadien, mais comme étant originairement un émigrant irlandais sur ces rivages, et ayant un si grand nombre de mes compatriotes résidant parmi vous, je ne cesserai de faire des vœux pour que votre peuple hospitalier puisse toujours trouver dans le futur, comme il a toujours trouvé dans le passé, des hommes braves pour le conduire aux batailles, des hommes sages pour le guider de leurs conseils, et des hommes éloquents, comme mon honorable ami qui est là, (l'honorable John A. Poor) pour célébrer ses exploits et sa sagesse de génération en génération.

La Rénovation

VIII

Les libertés modernes

II

Comme le mot *libéral* vient d'être prononcé par Léon XIII, je vais tout de suite indiquer les principales libertés modernes qui sont certains droits publics que la constitution d'un pays accorde à chaque citoyen. Ce sont : la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, la liberté de conscience. Toutes les autres supposent celles-là ou s'y rattachent.

On peut les définir comme suit :

Liberté des cultes : droit de pratiquer publiquement et d'enseigner la religion que l'on professe ;

Liberté de la presse : droit de manifester sa pensée par la voie de l'impression, et surtout par les journaux ;

Liberté de l'enseignement : droit de communiquer sous forme de leçons, à l'enfant, au jeune homme, en public, tout ce qui est matière d'instruction ;